

Amiens
Le 8 juillet 2011

**Direction Générale Adjointe Aménagement et
Equipement du Département
Filière Infrastructures**

Pôle Exploitation maintenance
Agence fluviale et maritime
Votre interlocuteur : David DHENNIN
Téléphone : 03.60.01.52.02
Télécopie : 03.60.01.52.05
mél : d.dhennin@somme.fr

AVIS À BATELLERIE

du 8/07/2011

CANAL DE LA SOMME

Il est rappelé à Mesdames et Messieurs les Mariniers et Usagers de la Voie d'Eau que depuis le 8/07/2011 l'enfoncement autorisé sur le Canal de Somme est limité à :

- 1,20 mètre sur le bief de Frise Supérieur
- 1,40 mètre entre le bief de Frise inférieur et le bief de Lamotte-Brebière
- 1,60 mètre entre le bief de Montières et le bief d'Abbeville.

Le Responsable de l'Agence Fluviale et
Maritime



François BURY